



Conseil d'Administration de la CPR : LA DIRECTION SNCF VOTE LA RÉDUCTION DES DROITS À LA RETRAITE DES CHEMINOTS !

Le Conseil d'Administration de la Caisse du Régime Spécial des cheminots a été saisi le 17 mars 2014 pour décliner, via un projet décret, la loi portant réforme des retraites de 2013 votée définitivement le 20 janvier 2014.

Cette réforme, injuste socialement et inefficace économiquement que la CGT combat et a combattue y compris par la grève le 10 septembre 2013, va impacter durement les cheminots affiliés au Régime Spécial de la SNCF, ainsi que les droits des cheminots contractuels qui dépendent du Régime Général en portant mécaniquement leur âge pivot à 67 ans.

Pour les cheminots au Cadre Permanent, l'augmentation de la durée d'assurance via l'allongement de la durée de cotisations couplée au recul de l'âge d'ouverture des droits, fera passer l'âge d'annulation de la décote de 60 ans pour la génération 1964 (55 ans pour les ADC de 1969) à 62 ans pour les générations après 1967 (57 ans pour les ADC à partir de l'année 1972).

Ce recul qui confirme les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010, s'accompagne d'un décalage de revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre et ce dès 2014. Ce qui va engendrer une perte de pouvoir d'achat de 6 mois pour les pensionnés, perte qui existera de fait chaque année dans un contexte où les cheminots retraités bénéficient de faibles pensions.

La minime mesure dite « positive » que constitue la possibilité de rachat des années d'études est, elle, renvoyée à un futur décret toujours pas écrit à ce jour par le Gouvernement. Il sera de toute manière illusoire tant le montant de rachat sera rédhibitoire.

Concernant la prise en compte de la pénibilité, le Gouvernement a tout simplement exclu les cheminots du nouveau dispositif !

En clair, et alors que d'aucuns considéraient cette réforme comme équilibrée et juste, preuve est faite que cette loi constitue un nouveau recul pour les droits des salariés et singulièrement des cheminots sans pour autant résoudre la question de l'équilibre financier du système de retraite.

La Fédération CGT des Cheminots s'est opposée à la déclinaison de la loi portant réforme des retraites dans le Régime Spécial de la SNCF et ce au moment où le Gouvernement, à l'aube de la réforme du ferroviaire, ne cesse de clamer que le statut des cheminots de la SNCF serait préservé.

Les administrateurs CGT, UNSA et SUD-Rail ont voté CONTRE le projet de décret.

L'ABSTENTION de la CFDT et le vote POUR de la Direction SNCF ont permis un avis positif du CA de la CPR SNCF sur ce projet de décret.

La position de la Direction SNCF adhérente de l'UTP (branche transport du MEDEF) acte un abaissement des conditions sociales des salariés, alors qu'elle communique pour rassurer les cheminots sur le volet social de la future réforme du ferroviaire. Le vote de la CFDT s'inscrit, quant à lui, dans une posture d'accompagnement de la casse du statut et du Régime Spécial des cheminots de la SNCF.

Des solutions existent pour sortir notre système de retraite de la dynamique régressive qui consiste, notamment, à reculer l'âge de la retraite, diminuer le taux de remplacement, allonger la durée de cotisations, il faut assurer un niveau de ressources pérenne et croissant. Il faut réformer en profondeur le financement.

LA CGT PROPOSE NOTAMMENT :

- **La suppression des exonérations et l'instauration de la double modulation des cotisations sociales dites « patronales » (≈10 milliards) ;**
- **L'élargissement de l'assiette de cotisations (≈10 milliards) ;**
- **La mise à contribution des revenus financiers des entreprises (≈20 milliards).**

Le financement durable de la protection sociale et donc du système de notre retraite par répartition passe également par la conquête du plein emploi pérenne, des augmentations des salaires et pensions et de bonnes conditions de travail. On estime par exemple que le seul respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'euros dès 2015 et près de 10 milliards d'euros en 2020.

Il n'y a donc pas de fatalité à une telle situation car au cours de son histoire, le régime SNCF a subi de multiples tentatives de remises en cause (1934, 1953, 1970, 1995, 2007), mais les cheminots ont su le préserver grâce aux mobilisations, en s'appuyant notamment sur la spécificité des tâches ferroviaires et les contraintes de continuité de service (horaires décalés, travail de nuit et de week-end, découchés, mobilité...).

Ne lâchons rien. Pour que nous soyons plus forts, la CGT propose aux cheminots :

- ✗ **de faire le choix de la préservation et de l'amélioration de leurs conditions sociales et du service public en votant CGT le 20 mars 2014 lors des élections CE/DP ;**
- ✗ **de s'inscrire dans les initiatives interprofessionnelles et européennes à l'appel de la CES contre l'austérité et pour une Europe sociale le 04 avril 2014 ;**
- ✗ **de se mobiliser le 10 avril 2014 lors de la manifestation unitaire des retraités/actifs pour le maintien du versement trimestriel des pensions et l'amélioration des droits à la retraite ;**
- ✗ **D'envahir les rues parisiennes, dans le cadre de la manifestation nationale pour une autre réforme du système ferroviaire le 22 mai 2014, à l'appel de la CGT, l'UNSA et SUD-Rail ;**
- ✗ **D'adhérer à la CGT pour se donner les moyens de se faire entendre afin d'imposer d'autres choix.**